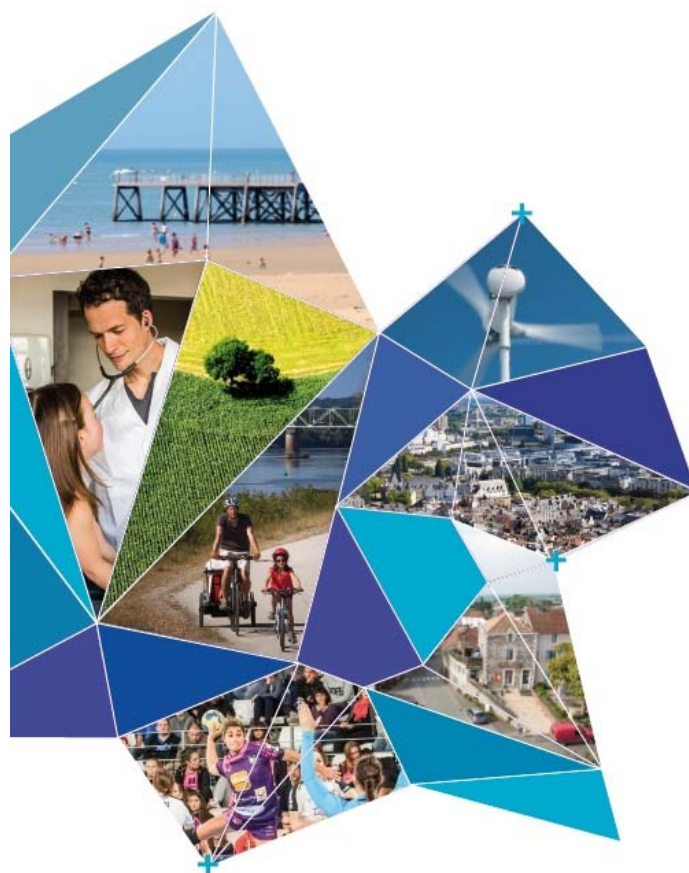


Mardi 17 septembre 2019

**CONTRACTUALISATION**

**La Région signe le Contrat Territoires-Région 2020  
avec Clisson Sèvre et Maine Agglomération  
1,468 M€ pour accompagner les projets du territoire**



1

- ① **Communiqué de presse** ..... p.2
- ② **Exemples de projets développés par Clisson Sèvre et Maine Agglomération.** . . . p.3
- ③ **Le territoire : Clisson Sèvre et Maine Agglomération.** . . . . . p.5
- ④ **En savoir plus sur le CTR 2020** . . . . . p.6
- ⑤ **Chiffres clés | Zoom sur le Pacte Régional pour la Ruralité** . . . . . p.7

**CONTACT PRESSE**

Nadia Hamnache : [nadia.hamnache@paysdelaloire.fr](mailto:nadia.hamnache@paysdelaloire.fr) / 02 28 20 60 62 / 06 77 66 11 16

Le 11 septembre 2019

## Communiqué de presse

### Combat pour l'équité territoriale

## La Région signe le Contrat Territoires-Région 2020 Clisson Sèvre et Maine Agglomération

### 1,468 M€ pour accompagner les projets du territoire

Avec le Pacte régional pour la ruralité adopté le 23 juin 2016, la Région s'est engagée dans un combat pour l'équité territoriale. A cet effet, elle s'est aussi dotée d'une nouvelle politique territoriale avec la création du Contrat Territoires-Région (CTR) 2020 et du Contrat de développement métropolitain. Développé en concertation avec les élus, le CTR 2020 permet aux Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) d'accompagner les territoires dans leur développement et leurs mutations. Christelle Morançais, présidente de la Région des Pays de la Loire a signé le Contrat Territoires-Région 2020 avec Nelly Sorin, présidente de la Communauté d'agglomération Clisson Sèvre Maine Agglomération, pour une dotation globale de 1 468 000 €.

« Face au risque d'une région à deux vitesses, la Région des Pays de la Loire se mobilise pour l'équilibre et le développement des territoires. La nouvelle contractualisation vient compléter les actions déjà engagées sur nos territoires avec le pacte régional pour la ruralité ou le plan santé. Notre politique contractuelle est avant tout guidée par la confiance que nous portons aux élus locaux qui sont les mieux à même de faire vivre et grandir leurs territoires. Nous serons donc à leurs côtés au quotidien car s'ils ont besoin d'un soutien financier important, ils demandent aussi qu'on les aide à monter les dossiers et à trouver les meilleurs financements. » souligne Christelle Morançais, présidente de la Région des Pays de la Loire.

Le **Contrat Territoires-Régions 2020** est une nouvelle politique bâtie sur 3 principes : l'équité, la Région aide chaque territoire selon ses besoins, ses spécificités et en apportant une attention particulière aux plus fragiles ; la **proximité**, la Région fait le choix de contractualiser au niveau des intercommunalités, avec la possibilité pour celles-ci, sous réserve d'un accord unanime, de confier le chef de filât du contrat au Pays ou PETR (Pôle d'Équilibre Territorial et Rural) dont elles sont membres ; la **liberté**, la nouvelle contractualisation permet aux élus locaux de proposer des projets pendant toute la durée du contrat et d'en définir les thématiques prioritaires selon les besoins de leurs territoires. La nouvelle politique propose deux types de contrats différenciés et un accompagnement sur-mesure des territoires qui repose sur des modalités de calcul des dotations repensées. Les critères, jusqu'alors fonction du nombre d'habitants, sont plus justes et prennent en compte la densité et le potentiel financier des territoires pour mieux refléter leur réalité démographique et financière. La Région proposera ainsi un accompagnement renforcé aux territoires les plus fragiles.

Pour le **Contrat Territoires-Région 2020** signé avec **Clisson Sèvre Maine Agglomération** chef de file du contrat, la dotation de la Région s'élève à **1 468 000 €**.

A travers ce contrat, la Communauté d'agglomération souhaite engager des projets sur 3 thématiques.

- **Thématique n°1 : un territoire affirmé qui attire et rayonne**

**Objectifs :**

- Affirmer et préserver la qualité de vie du territoire à forte identité patrimoniale, environnementale et paysagère
- Valoriser les atouts et saisir les opportunités du territoire et son positionnement
- Favoriser son appropriation par les habitants et acteurs locaux
- Gérer de façon harmonieuse et équilibrée les espaces et les équipements

**Projets envisagés :**

- la construction d'un nouvel espace aquatique à Aigrefeuille-sur-Maine
- la construction d'un siège communautaire à Clisson

- **Thématique n°2 : un territoire dynamique qui crée de la richesse et de l'emploi**

**Objectifs :**

- Maintenir l'activité et développer l'emploi
- Favoriser l'émergence de nouvelles activités
- Soutenir la coopération économique et le travail en réseau

- **Thématique n°3 : un territoire durable qui innove et s'engage**

**Objectif :**

Inscrire le territoire dans une ambition d'innovation et en phase avec les mutations qui touchent la société en renforçant le lien social.

**Projet envisagé :**

La construction d'un siège communautaire à Clisson avec géothermie et panneaux photovoltaïques

### **Focus projet : site de Pont Caffino, présentation du projet de « porte vue »**

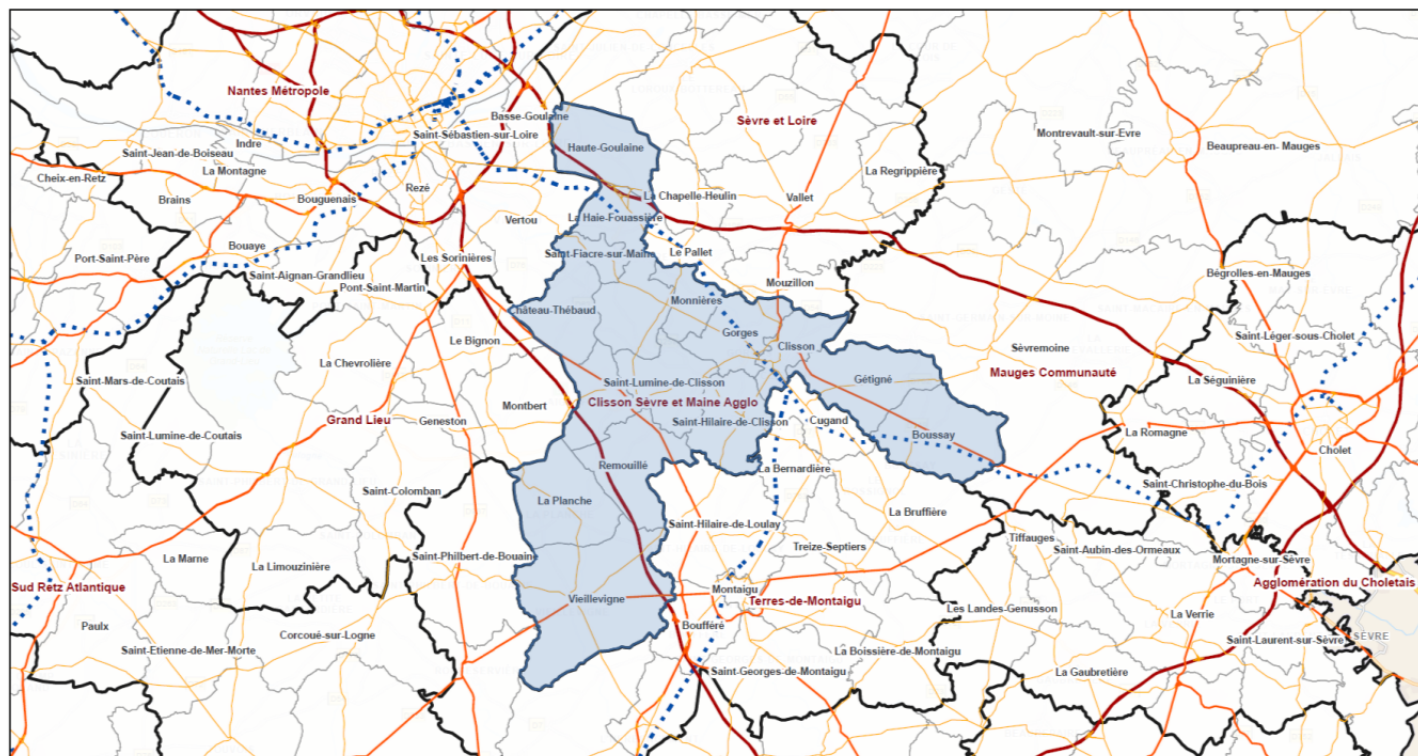


ESQUISSE DU PROJET DE BELVEDÈRE © EMMANUEL RITZ

Le site de Pont-Caffino est traversé par la Maine dans une vallée encaissée, bordée de falaises côté Château-Thébaud et côté Maisdon-sur-Sèvre. Cet espace accueille déjà toute l'année des activités sportives de plein air : escalade, canoë-kayak, tir à l'arc... Pour renforcer l'attractivité de ce site, la Communauté d'agglomération de Clisson Sèvre et Maine Agglo

souhaite implanter un belvédère (« porte-vue », dominant de superbes paysages viticoles), sur la commune de Château-Thébaud. Préalablement, les falaises devront être sécurisées pour éviter tout risque d'éboulement (investissement de 194 000 €). **Le montant du projet est estimé à 908 000 €.** Une contribution de la Région est attendue au titre de la politique Tourisme à hauteur de 227 000 €. Une subvention de 100 000 € est attribuée dans le cadre du programme Européen Leader géré par la Région.

## La Communauté d'agglomération Clisson Sèvre et Maine Agglomération.



08/06/2018 à 08:22:16

■ EPCI \_Résultat du widget Requête  
— Liaison principale  
  Base EPCI2018  
— Reseau\_routier\_2017  
— Autres liaisons  
  Communes 2018  
— Type autoroutier  
●●● Lignes ferroviaires TER  
●●● Etiquettes EPCI2018

1:288,895  
 0 2.5 5 10 mi  
 0 3.75 7.5 15 km

La Communauté d'agglomération Clisson Sèvre et Maine agglo est située au sud-est du département de la Loire-Atlantique. Elle compte 52 177 habitants (population municipale 2016) et 16 communes. C'est une nouvelle Communauté d'agglomération depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017. Son périmètre résulte de la fusion des Communautés de communes de Sèvre et Maine et de la Vallée de Clisson.

## En savoir plus sur le Contrat Territoires-Région (CTR) 2020

- **Périmètre et chef de file du contrat**

La contractualisation se fait à l'échelle des EPCI issus des recompositions territoriales et éventuellement avec le Pays ou PETR (Pôle d'Equilibre Territorial et Rural) en cas d'accord unanime des EPCI membres.

- **Dotation**

Une dotation est calculée pour chaque EPCI. Elle est fixe sur la durée du contrat et établie au prorata de la durée réelle du contrat à compter de la date d'échéance du dispositif précédent (au plus tôt au 1<sup>er</sup> janvier 2017), et jusqu'au 31 décembre 2020.

Cette dotation est composée d'une **dotation de base** calculée selon deux critères :

- **La densité** démographique (*source : population municipale INSEE 2016 + superficie IGN*).
- **Le potentiel financier par habitant** calculé à l'échelle des EPCI.

Elle est complétée par des bonifications qui prennent en compte des spécificités territoriales :

- une bonification pour les **polarités ou centralités** établie notamment sur la base des critères INSEE 2014.
- des bonifications pour les territoires **littoraux et insulaires** (non cumulatives).
- une bonification pour les territoires couverts par le **label Patrimoine UNESCO**.

- **Période**

Mise en œuvre du CTR 2020 à l'expiration de l'ancien contrat régional (NCR) et jusqu'au 31 décembre 2020

- **Contenu du contrat**

L'élaboration du contrat se fera sur la base d'une stratégie et de thématiques prioritaires définies par les élus locaux. Il comprend **obligatoirement un axe sur la transition énergétique qui doit s'appuyer sur au moins l'un des 5 leviers de la feuille de route régionale** (représentant au moins 10% de la dotation du CTR). **Les projets pourront concerner notamment les zones d'activités, les équipements sportifs, les structures d'accueil à la petite enfance.** La programmation et la sélection des projets se font tout au long de la durée des contrats, sans obligation d'une liste de projets arrêtée dès la signature. L'instruction technique préalable est concertée avec les territoires et les différentes directions de la Région pour la cohérence des financements régionaux.

- **Bénéficiaires :**

**Maîtres d'ouvrage publics :** Etablissement Public de Coopération Intercommunale, commune, Syndicat mixte, groupement d'intérêt public, établissement public.

**Maîtres d'ouvrage privés :** association, entreprise publique locale (Société d'Economie Mixte, Société Publique Locale etc...) et Société Anonyme d'Habitation à Loyer Modéré, et les entreprises si les projets sont relatifs à la transition énergétique ou cofinancés par le programme Leader.

## Chiffres clés de la contractualisation

### En Pays de la Loire :

- **68** Communautés de communes et d'agglomération,
- **2** Communautés urbaines : Angers et Le Mans
- **1** Métropole : Nantes
- **1** Commune insulaire : l'île d'Yeu

### 2 types de contrats 2017-2020

- **CTR 2020** pour les 68 Communautés de communes et d'agglomération et 1 commune insulaire : **150 M€**
- **CDM** pour la Métropole de Nantes et les Communautés urbaines d'Angers et du Mans : **30 M€** auxquels pourraient s'ajouter **60 M€ de Fonds européens**.

**25 M€ pour le Fonds Régional de Développement des Communes dans le cadre du pacte régional pour la ruralité.**



## Zoom sur le Pacte régional pour la ruralité

Adopté le 23 juin 2016, après une large concertation auprès des élus et acteurs locaux et des habitants des territoires ruraux, le pacte régional pour la ruralité a posé les piliers du renforcement de l'équilibre territorial en Pays de la Loire avec un programme offensif de 8 enjeux et 37 mesures. Après 1 an de mise en œuvre, 100 % des mesures étaient engagées et d'ores. Les mesures concernent les enjeux les plus importants auxquels sont confrontés les territoires : numérique, offre de santé, transports, commerces de proximité, écoles... **Le Fonds régional de développement des communes (FRDC) et le Fonds Ecoles** sont deux mesures phares du Pacte régional pour la ruralité. Doté annuellement de 5 M€, le FRDC est destiné aux communes de moins de 5 000 habitants pour accompagner leurs investissements en matière d'équipements de proximité. Il a été complété de 6 M€ supplémentaires, via un Fonds Ecoles, pour des investissements liés aux bâtiments scolaires dans ces communes durant les années 2016 et 2017 et plus de 5,8 M€ cumulés pour 2018 et 2019.

Depuis leur mise en œuvre, 624 Communes ont été accompagnées par la Région dans le cadre de ces dispositifs pour un budget de 25 628 288 € soit près de 45 % des communes ligériennes de moins de 5 000 habitants.

Sur le territoire du, la Communauté d'agglomération Clisson Sèvre Maine Agglomération l'engagement de la Région s'élève à **771 089 €** pour 13 projets.

### Fonds Ecole :

- Aigrefeuille-sur-Maine - Aménagement d'une classe et construction d'un préau -24 024 €
- Château-Thébaud - Extension du restaurant scolaire / accueil périscolaire -72 565 €
- Maisdon-sur-Sèvre - Construction d'un pôle enfance - 100 000 €
- La Planche - Extension du restaurant scolaire -21 000 €
- Gétigné - Réhabilitation et extension de l'école élémentaire Jacques-Yves Cousteau - 100 000€

- Remouillé - Extension et restructuration du groupe scolaire Jean de la Fontaine - 120 000 €
- Clisson - Construction d'un restaurant scolaire -100 000 €

#### **Fonds Régional de Développement des Communes**

- Château-Thébaud - Acquisition d'un local commercial destiné au maintien d'un commerce de proximité type « tabac – presse- relais postal – multiservices » -12 000 €
- Boussay - Favoriser la mobilité et les déplacements sur le territoire de la commune de Boussay (aménagement et sécurisation des axes principaux de circulation) -50 000 €
- Gorges - Revitalisation du centre-bourg - 70 000 €
- Maisdon-sur-Sèvre - Création d'un local sur le terrain des fêtes et manifestations locales et travaux de sécurisation de la base de loisirs de Pont Caffino - 36 500 €
- Remouillé - Aménagement des salles de l'école maternelle en infrastructure périscolaire - 15 000 €
- Vieillevigne - Aménagement des ateliers municipaux - 50 000 €